№ 199. Dimanche 21 Août 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour	La Haye.	Provinces.
un an.	26 fl.	30 fl.
six mois.	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE.
Petit Marché-aux-Herbes, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 20 Août.

S. M., par arrêté du 17 de ce mois, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. Guillaume-George Wehlburg, en dernier lieu major avec rang de lieutenant-colonel près de la garde communale active d'Amsterdam.

On annonce de Berlin, à la date du 16 août, que S. A. R. le prince Albert est arrivé dans cette capitale, de retour de son voyage en Silésie.

Une lettre de Weimar, à la date du 10 août, mande ce qui suit :

« S. A. R. le grand-duc héréditaire est revenu hier de Franzensbrunnen, où il était allé faire visite à son auguste mère; bientôt après il est reparti pour Eisenach. Le prince fait restaurer dans le style de la renaissance le château d'Ettersbourg, jadis résidence célèbre d'Anne-Amélie et de Charles-Auguste; ce château sera la résidence d'été du grand-duc héréditaire et de son épouse future. »

S. Exc. l'envoyé de la Grande-Bretagne en cette résidence a transmis, au nom des lords de l'amirauté, à M. le lieutenant de marine de 1re classe G. A. Tindal, un chronomètre en or de la facture du célèbre Arnold de Londres. Une inscription gravée sur ce chronomètre, prouve que c'est un tribut de reconnaissance que paie l'amirauté britannique à M. Tindal, pour les services qu'il a rendus pour la levée d'une carte de la Mer du Nord dans les parages de Schéveningue. (*Handelsblad.*)

Avant-hier, on a fait à St.-Michiels-Gestel, dans le Brabant-Septentrional, la distribution des prix aux élèves du Séminaire de cette localité. Les évêques d'Emmaüs, de Gerra et de Dardanie, ainsi qu'un public nombreux et distingué ont assisté à cette solennité. L'examen des élèves, qui a précédé cette distribution de prix, a témoigné hautement de leurs progrès et du talent des professeurs.

Le *Journal de Liége* contient ce qui suit :

« On assure qu'une Note a été adressée au gouvernement, tendant à ce que des poursuites judiciaires soient exercées à charge de l'un des quatre braconniers belges inculpés d'avoir tué d'un coup de feu, à la frontière, un agent de la police hollandaise. La question est de savoir si, en vertu de notre législation, un Belge peut être poursuivi en Belgique pour un crime commis à l'étranger, ou si l'on doit livrer le coupable aux autorités du pays sur le territoire duquel le crime a été perpétré. »

Voici les observations barométriques faites hier (19) à Amsterdam :

Thermomètre.			Baromètre.			Vent.		
9 h.	12 h.	3 h.	9 h.	12 h.	3 h.	9 h.	12 h.	3. h.
			Lignes.	Lignes.	Lignes.			
82° 0.	86° 2.	78° 2.	764.50.	764.32.	764.45.	S.S.E.	S.O.	O.S.O.

Un des nos de la *Revue Musicale* de Paris, rend un compte très-avantageux de quelques nouvelles compositions pour le violoncelle de M. Jacques Franco Mendes d'Amsterdam qui, comme on le sait, achève en ce moment ses études à Paris. On y dit entr'autres : « Tout le monde est d'accord pour prédire à M. Franco Mendes le plus brillant avenir. On trouve rarement parmi les exécutans un artiste qui mérite à si juste titre le nom de bon compositeur. Sous les deux rapports M. Mendes fait honneur à son pays et il semble vouloir marcher dignement sur les traces des grands maîtres. »

Avis aux navigateurs.

Le capitaine-lieutenant J. G. Huys, commandant du transport le *Prince Guillaume-Frédéric-Henri*, arrivé récemment des Indes-Occidentales à Flessingue, rapporte que, le 8 de ce mois, il a vu, à la hauteur de 46°. 33, latitude nord et 11° 54' longitude à l'ouest de Greenwich, la carcasse d'un grand navire flottant entre deux eaux. La poupe et la proue dépassaient de beaucoup le niveau de la mer, et la mousse qui couvrait cette carcasse, accusait qu'elle avait déjà long-temps flotté dans cet état.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ *de situation de la Nord-Hollande, fait par la députation permanente à l'assemblée des Etats de cette province, dans leur dernière session ordinaire.*

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier et d'avant-hier.)

Poldres intérieurs. — L'année 1841 a été bien fatale aux poldres intérieurs. A la fin d'octobre presque toutes les terres furent inondées et la plupart des produits d'automne tout-à-fait perdus, tandis que cet état de choses causa aussi de grandes pertes aux éleveurs de bétail. Cependant, le printemps est venu en quelque sorte bonnifier ces pertes, car, dès les premiers beaux jours, les eaux disparurent comme par enchantement. Les deux grandes ruptures de digues qui ont eu lieu en octobre dernier, celles du poldre de Rietykeroord et de Slooterdyk ont été réparées à temps et en général on a remédié dans le moindre délai possible à tous les dégâts ou aux affaissemens de plusieurs autres digues de poldres appartenant à des particuliers et, là où il le fallait, la province a pris des mesures pour venir au secours des propriétaires au moyen de subsides.

Ouvrages des ports. — On a soigné convenablement l'entretien ordinaire des ouvrages hydrauliques et des ports. Quelques travaux extraordinaires ont été exécutés, tels que l'amélioration du port de Durgerdam, le dévasement du port extérieur de Hoorn, travaux dont on a déjà éprouvé les salutaires résultats. Voici une note du mouvement de la navigation de quelques ports de de la province en 1841 et du montant des droits de ports payés, pendant ladite année : *Oude Schild* sur le Texel, outre les bords appartenant au port 14 navires de mer et 460 bords de la navigation intérieure; Vlieland, sur l'île de ce nom, 74 navires; Terschelling, sur l'île de ce nom, 26 navires de mer, 22 bâtimens de l'état, 60 bords de la navigation intérieure, 414 flibots de la pêche, ensemble 522 bords; Urk et Marken 364 et 223 navires non appartenans à ces ports. Dans ces deux derniers ports, les droits de ports perçus en 1841, se sont élevés à 477 fl. 09 cs. A Vlieland ces droits ont donné 139 fl. 32 cs.

On s'occupe en ce moment de deux grands projets d'endiguement. Il s'agit d'emprisonner les eaux du *Zuider* ou *Grafter Meer* et celles du *Waard* et *Groet*. Pour les premiers de ces travaux, il a déjà été accordé une concession et l'on est en instance à l'effet d'en obtenir une pour les travaux d'endiguement du *Waard*. L'endiguement du *Grafter Meer* doit rendre à l'agriculture environ 122 bonniers de terres et le défrichement du *Waard* arracherait à la mer une étendue de 1450 bonniers.

Grande voirie. — Voirie provinciale et communale. — En général la voirie dans toute la province est dans le plus parfait état d'entretien et dans quelques localités on travaille à ouvrir de nouvelles communications, autant que le permettent les finances des administrations que la chose concerne.

Milice nationale et gardes communales. — Le contingent de la levée de la milice pour 1842 est en total de 1493 hommes dont il faut déduire 33 hommes que 29 communes ne peuvent fournir parce qu'on a dépassé le maximum arrêté par la loi, le contingent de la province reste donc à 1460 hommes. Toutes les opérations de la levée se sont faites régulièrement au vœu des lois et instructions sur la matière et il en a été de même pour tout ce qui concerne cette branche si importante de l'administration. Les gardes communales ont comme toujours accompli leur service avec le zèle le plus louable.

Instruction publique. — L'unique institution de haut enseignement qui existe dans la province est l'Athénée Illustre d'Amsterdam. Cet Athénée a soutenu son antique réputation.

Les écoles latines sont en voie de progrès pour l'enseignement, mais quelques-unes ne sont pas autant fréquentées qu'on le désirerait bien pour répondre à la sollicitude que leur accordent les administrations locales. Le gymnase des belles-lettres à Harlem commence à répondre au but de sa fondation; il compte déjà 45 élèves.

Quant à l'importante branche de l'enseignement primaire on s'est occupé avec empressement de l'exécution de l'arrêté royal du 2 janvier dernier, destiné à donner à cet enseignement une impulsion et une direction des plus salutaires.

En 1841, on a restauré un grand nombre de bâtimens d'écoles et d'habitations d'instituteurs. On a achevé les travaux d'améliorations des écoles de Blaricum, Durgerdam, Eyerland, Haringhuizen, Nederhorst den Berg, Oost-Knollendam, Wognum, Bovencarspel, Zandvoort et Venhuizen. La province a accordé pour la restauration de ces trois dernières écoles des subsides respectivement *ad* 570 fl., 500 fl. et 800 fl. A Spanbroek, on construit une école et une habitation d'instituteur; l'état et la province y contribuent respectivement pour 1400 et 1000 florins. A Heemstede de semblables travaux vont s'exécuter; la province y contribue pour 1500 florins. Wervershoofd sera aussi doté d'un nouveau bâtiment d'école aux frais de l'état, de la province et de la commune. Des subsides provinciaux ont encore été accordés à savoir : de 1000 fl. à la commune d'Ursem, pour son école de *Rustenburg*, et de 1000 fl. à la commune d'Avenhorn, pour l'agrandissement de son école. L'école de la communauté israélite à Hoorn a également été subventionnée par la province d'une somme de 337 florins. On va s'occuper des améliorations que réclament les bâtimens des écoles de Westerland, de Westgrafsdyk, de Velzen et de la restauration de la demeure de l'instituteur de Bovencarspel.

Sciences et Beaux-Arts. — L'Institut royal des Sciences, de la Littérature et des Beaux-Arts à Amsterdam, continue à répondre dignement au but de sa fondation, vérité dont à l'avenir on sera mieux convaincu que jamais, par la publication périodique des annales de cet utile établissement, travail aussi vaste que de haute portée qui retracera annuellement tous ses travaux et auquel applaudissent à l'avance les amis des Sciences et des Arts.

L'Académie royale des Beaux-Arts à Amsterdam, continue à fleurir, et lors du dernier récensement elle comptait 470 élèves. Au concours de 1841 l'Académie à décerné à M. J. de Koning, de Dordrecht, le grand prix pour la branche de la sculpture.

L'Ecole royale de musique à Amsterdam, qui va être supprimée, a compté de 1841 à 1842 une soixantaine d'élèves.

Les écoles de dessin dans toute la province ont continué à marcher dans la voie progressive; les professeurs et les élèves se sont acquittés respectivement de leur tâche de la manière la plus satisfaisante.

FEUILLETON.

LE DOCTEUR BERTIN, OU L'HOMME PEUREUX.

> Les gens d'un naturel peureux
> Sont, disait-il, bien malheureux.
> Ils ne sauraient manger morceau qui leur profite.
> LAFONTAINE.

La mère de l'empereur Claude, le cinquième des Césars, disait de son fils : Ce prince est si pusillanime que la nature qui en lui avait commencé un homme, ne l'a certainement pas achevé. C'est une assez bonne définition de la peur; on peut dire, en effet, d'un peureux, que c'est un homme incomplet.

La peur n'a pas toujours pour cause la faiblesse de certains organes. Le moral bien dirigé devient assez puissant pour redresser le physique, à moins que la peur ne soit une maladie; mais généralement elle est modifiée par l'éducation. On voit des enfans poltrons, parce qu'on les a laissés devenir tels, tandis que d'autres surmontent parfaitement les peurs ridicules. Nous ne parlons que de celles-là.

La peur d'un boulet de canon, quand on s'y voit exposé, frappe les plus fermes; et ceux qui diraient le contraire diraient la chose qui n'est pas. On n'est pas appelé peureux parce qu'on cède aux peurs naturelles. Charles-Quint disait d'un homme qui se vantait de n'avoir jamais eu peur — C'est qu'il n'a jamais mouché la chandelle avec ses doigts, car il aurait eu peur de se brûler. Gonzalve de Cordoue écrivait : Nous avons essuyé une tempête dans laquelle nous avons eu grande peur. — J'ai peur de cette journée, disait tout bas Napoléon, le matin de Waterloo. — Cet homme me fait peur, disait Marie-Antoinette quand elle eut vu Robespierre.

L'un des types les plus remarquables de l'homme peureux, c'est assurément le docteur Bertin. Il était au dernier siècle un des médecins distingués de la Faculté de Paris; et il a même laissé quelque renom dans la science. Mais ses frayeurs invincibles ont fait le malheur de sa vie. Il n'avait pas, comme quelques-uns, ces peurs antipathiques qui s'accrochent à un objet [illegible], ni ces peurs d'enfance qui ordinairement ne s'étendent pas trop loin, ni ces peurs superstitieuses que dissipent la religion et le raisonnement; ni ces peurs motivées au moins par une cause apparente que l'imagination ne fait que grossir. Il avait peur toujours et de tout; — et c'était un homme de talent. — Malheureusement, il vivait à une mauvaise époque pour la santé morale; il donnait un peu dans les idées philosophiques; et nous ne trouvons nulle part que ces idées aient soulagé aucune faiblesse.

Le cours des jeunes années du docteur Bertin présente plusieurs anecdotes qui témoignent de sa pusillanimité. Un soir qu'il devait traverser un cimetière, comme il en sortait effaré, le vent poussant une porte sur lui, un pan de son habit s'y trouva retenu. Le jeune homme se crut saisi par un revenant; dans son effroi, il abandonna son habit et s'enfuit à demi-mort.

Reçu médecin, il pouvait vivre agréablement à Paris, dont la société lui plaisait. C'était sous le règne de Louis XV. Mais il avait peur des filous, dont on racontait beaucoup d'exploits; les récits qu'on faisait de la bande de Cartouche le décidèrent à ne plus sortir le soir. Une terreur plus directe vint le frapper. Deux hommes qui marchaient devant lui sur le Pont-Neuf, et qu'il ne reconnaissait pas, s'entretenaient vivement; l'un vint à dire : — Quant à Bertin, il passera par mes mains et n'en sortira pas entier. — On sut plus tard que ce Bertin dont parlaient les deux hommes était un employé de la cour. Mais en entendant son nom, le docteur se crut en péril. Ses jambes flageolaient; il rentra chez lui et prit la résolution de s'exiler loin du danger qui le troublait. Il alla, sans dire ses motifs, demander conseil à un de ses amis sur le dessein qu'il venait de former de quitter Paris. Cet ami était aussi médecin; il vit avec plaisir l'éloignement d'un confrère.

— Je ne chercherai pas, mon cher Bertin, lui dit-il, à sonder vos raisons; mais je les approuve. Le pavé de Paris est battu par tant de docteurs qu'il n'y a plus moyen de percer. Vous avez des talens, de vrais talens; partout vous serez le premier, tandis qu'ici vous resterez perdu dans la foule. Je vais donc vous prouver mon amitié, en vous ouvrant la porte de la fortune. C'est une occasion unique, qui m'a été présentée ce matin, et que j'aurais saisie, si, comme vous, j'étais garçon. On demande un premier médecin de la Faculté de Paris, pour une des cours du Nord. Vous remplissez les conditions, et je puis vous faire nommer. Richesses, dignités, grandeurs, tout vous attend.

— Dans une cour du Nord, dites-vous? un premier médecin?

— Oui, mon cher, avec le titre de médecin du prince.

— Mais quel est ce prince, mon ami?

— Vous direz que c'est un peu loin de Paris; ce prince est le Hospodar de Valachie; Hospodar veut dire quelque chose comme empereur.

— Le Hospodar de Valachie, dit Bertin, je ne connais pas ce pays-là. Où est située la Valachie?

— Quand je dis loin, c'est parce que nous sommes peu voyageurs nous autres. Pour un Anglais ce ne serait qu'une promenade. La Valachie est située tout à côté de l'Autriche. Est-ce que vous ne savez pas la géographie?

— Pas beaucoup; et quelles sont ces gens-là, les Valachiens?

— Les Valaques, mon bon ami, - on dit les Valaques. — Ce sont d'excellentes gens, un peu naïfs, un peu simples; ils n'en sont que meilleurs.

— Je n'aimerais pas à demeurer parmi des sauvages ni parmi des querelleurs.

— Oh! dans ce pays-là, point de tapage, mon cher, point de duels, point d'affaires, se hâta de dire le confrère qui connaissait le caractère de Bertin. Le souverain est absolu; vous serez respecté; [illegible] vous troublera.

— Eh bien! je me déplais ici; j'accepte: mais je veux partir tout de suite :

— Demain, mon ami, aujourd'hui, vous allez me présenter à vos malades; ce soir je ferai expédier vos provisions pendant que vous emballerez vos effets.

Le docteur Bertin, à qui il paraissait long d'attendre au lendemain et dur de courir par la ville, tant sa peur était grande, n'osa pas dire sa faiblesse, il se soumit, céda ses malades à son confrère, mit ses affaires en règle et partit en poste le lendemain, ne se rassurant, à mesure qu'il s'éloignait de Paris, que pour tomber dans des transes de tous les momens sur les dangers des voyages, quoiqu'il ne voyageât que de jour.

Il arriva, exténué de fatigue, dans la Valachie; on avait écrit au prince que l'homme qu'il désirait venait de partir; et le Hospodar l'attendait impatiemment.

En traversant l'Allemagne, Bertin s'était senti assez content des figures douces et blondes des Allemands et de leurs manières calmes. Dès qu'il mit le pied dans la Valachie, les autorités prévenues lui rendirent des honneurs; et sur toute la route on le traita avec tant de déférence qu'il était enchanté. Cependant, il accordait mal les manières respectueuses des Valaques avec leur mine farouche; et il n'était pas très-rassuré, lorsqu'il fut présenté au majestueux Hospodar.

C'était un gaillard, moitié Cosaque, dont la haute taille ceinte de poignards, la barbe rousse, les dents aiguës et les yeux verts, lui causèrent pour première sensation une énorme peur.

— Eh! arrivez donc! lui cria d'une voix stridente le Hospodar en ouvrant une bouche énorme et s'efforçant d'estropier un [illegible] français, arrivez donc! je vous attends d'heure en heure pour [illegible] de l'autre.

Le docteur n'entendait rien; il [illegible]

— Vous allez dîner avec moi, [illegible] sans remarquer la pâleur du nouveau venu. Mais puisque vous [illegible] que l'affaire de *l'autre* soit finie avant que nous nous [illegible] à table.

Le docteur ne comprenait pas et n'avait pas encore retrouvé l'usage de ses facultés.

Le département de l'intérieur est en correspondance avec l'administration provinciale, pour aviser aux moyens de relever la branche de l'architecture. C'est une mesure à laquelle tout le monde applaudit.

Prisons et établissemens pour les aliénés. — L'administration des prisons marche régulièrement. Les bâtimens des prisons de Harlem et d'Alkmaar et la maison de correction de Hoorn sont dans un état satisfaisant, mais la maison d'arrêt d'Amsterdam réclame avec instance des améliorations. La population des prisons dans toute la province a été, en 1841, à savoir :

	Moyenne.	*Maximum.*	*Minimum.*
Maison de correction à Hoorn.	588	604	486
Maison d'arrêt à Amsterdam.	118	175	92
Maison pour les jeunes prisonnières à Amsterdam . . .	14	18	12
Maison d'arrêt civile et militaire à Harlem	76	101	57
Maison d'arrêt à Alkmaar. .	13	24	5
Maison d'arrêt à Hoorn . . .	11	21	2

En fait d'administration générale, il faut faire mention entr'autres de l'arrêté royal du 25 mai dernier aux termes duquel l'administration des prisons a passé du département de l'intérieur à celui de la justice.

L'administration provinciale s'occupe avec le plus grand zèle de contribuer autant que possible à l'exécution des sages mesures arrêtées récemment de commun accord entre le gouvernement et les Etats-Généraux pour améliorer le sort des aliénés. C'est une affaire des plus importantes qui demande beaucoup de temps et des soins soutenus.

Des deux hospices pour les aliénés dans la province il n'en existe plus que celui de Harlem qui, en 1841, a compté 47 individus, dont 2 sont morts et 8 ont été guéris. La régence de Harlem tient à conserver cet hospice jusqu'à ce que l'établissement provincial soit achevé et mis en état de recevoir cette classe de malheureux si digne de pitié. L'hospice de Hoorn, qui ne répondait pas au but de sa fondation, a été supprimé.

(*La suite à un prochain numéro.*)

INCENDIES.

On mande de la Transylvanie que, le 22 juillet, il a éclaté dans la ville de Beretzk un incendie qui a consumé 700 maisons et coûté la vie à 8 personnes. Quatre cents familles se trouvent dans le plus entier dénuement. La perte causée par ce sinistre est évaluée à près de deux millions. La plupart des bâtimens réduits en cendres n'étaient pas assurés. D'après l'enquête qui a été faite, le feu se serait déclaré dans la grange d'une maison de campagne isolée et y aurait été communiqué par un éclair, comme l'assurent des témoins dignes de foi, quoiqu'il n'y eût pas d'orage dans ce moment.

— On écrit de Magdebourg, le 25 août :

« Un affreux incendie vient d'avoir lieu dans notre voisinage. C'est la ville de Mœckeren (du cercle de la régence de Magdebourg), qui a été le théâtre du sinistre. Cette ville compte environ 200 maisons et 1100 habitans. Tous ces bâtimens (15 exceptés) sont devenus la proie des flammes. Plus de 100 familles sont réduites à la plus affreuse misère. »

— Une lettre de Stockholm, en date du 5 août, porte :

« Les moyens extraordinaires auxquels on a eu recours pour éteindre le feu qui a éclaté dernièrement dans une cave remplie de houille, ont entièrement réussi. Avant-hier, comme le danger allait toujours croissant, on pratiqua avec la plus grande précaution une ouverture dans la muraille, et l'on y introduisit du gaz oxygène pour éteindre le feu. Les murailles perdirent peu-à-peu de leur chaleur, et hier le feu était entièrement éteint; aujourd'hui on a ouvert la cave pour en retirer la houille. Les habitans des maisons voisines ont été pendant quelques jours en proie à de vives inquiétudes ; plusieurs d'entr'eux avaient abandonné leurs habitations. »

— La nouvelle que nous avons donnée avant-hier d'un incendie dans le village de Ham, de la province d'Overyssel, ne s'est que trop confirmée. En moins d'une heure de temps 43 maisons et 7 granges ont été réduites en cendres. A l'exception des bâtimens publics, presque tout le village est devenu la proie des flammes. Ce déplorable sinistre réduit à la plus profonde misère 52 ménages qui n'ont plus aucun moyen d'existence. Les pertes en produits agricoles sont évaluées à 20,000 fl. et celles en mobilier et marchandises à près de 30,000 fl.

Statistique.

D'après le recensement pour 1842, la population de la ville et des faubourgs de Brême, s'élevait à 49,700 âmes. En 1823, le nombre d'habitans était de 39,493; soit une augmentation, pendant 20 ans, de 10,207 âmes.

La population de la ville et de son territoire, s'élève aujourd'hui à 72,820 âmes; en 1823, le chiffre de la population était de 54,334. En conséquence, il y a eu augmentation, pendant 20 ans, de 18,486 âmes.

— L'armée grecque comptait à la fin du mois de mai dernier, 1,670 officiers dont : 2 lieutenans-généraux, 5 généraux-majors, 195 officiers supérieurs et 1,467 officiers d'un grade inférieur. Parmi les officiers, on remarque 54 Bavarois, 8 Allemands, 1 Anglais, 6 Français, 8 Italiens et 1 Portugais.

Faits Divers.

On assure que les noces de la princesse Marie de Prusse, avec le prince royal de Bavière, auront lieu le 15 octobre.

— Le conseil de l'Amirauté vient d'adopter avec quelques modifications, le plan de M. Bernard pour les ouvrages de défense et les améliorations du port d'Alger, tel qu'il est recommandé par la commission mixte qui avait été nommée à ce sujet.

— On lit dans le *Sun* :

Il résulte de la liste des bâtimens négriers et du chiffre des esclaves capturés par les vaisseaux de guerre anglais sur la côte occidentale d'Afrique, qu'il a été pris, depuis deux ans, trente-deux bâtimens qui s'étaient livrés à ce honteux commerce, ayant eu à leur bord 5,139 nègres qui ont été libérés.

— A la bibliothèque de la Chambre des Députés à Paris, on a déjà réuni 277 brochures ou volumes publiés sur ou à propos de la régence.

— Les journaux de Madrid publient le texte d'une loi promulguée à Carraccas, en vertu de laquelle la dépouille mortelle de Simon Bolivar, chef de l'indépendance de l'Amérique du Sud, sera transférée de Santa-Maria, où elle repose aujourd'hui, à l'église métropolitaine de Caraccas. L'anniversaire des funérailles sera désormais un jour de deuil public, et la statue de Bolivar devra occuper une place honorable dans la salle du Parlement.

— Les physiciens d'Allemagne s'occupent beaucoup des expériences de Moser pour obtenir la reproduction, dans l'obscurité, des images et des objets extérieurs.

M. Delittron les raconte ainsi dans la *Gazette de Prusse* : « On posa sur une planche d'agate, couverte de beaucoup de figures gravées, des raies étroites de mica, et sur celles-ci la planche d'argent, de manière que la distance des deux surfaces étant d'un cinquième de ligne, on put regarder commodément au travers; lorsqu'après quelques heures la planche d'argent fut comme imprégnée des vapeurs du vif-argent, il y parut l'image très-distincte de toutes les figures de la planche d'agate. Ces essais furent faits au milieu d'une obscurité complète. Si, dans cette circonstance, on rapproche deux corps, ils se communiquent réciproquement l'empreinte de leur image. Chaque corps est à considérer comme possédant une lumière propre, même là où elle n'est pas perceptible à nos organes visuels. »

— Parmi les présens que S. M. le roi de Prusse a reçus à St.-Pétersbourg, et qui témoignent de nouveau de la libéralité de l'empereur, se trouvent deux statues en bronze (des dompteurs de chevaux), qui sont destinées à orner le frontispice du Musée, où il manque encore deux ornemens semblables, et quatre colonnes de porphyre de 10 pieds de hauteur, d'une seule pièce et d'une grande beauté.

— M. Paul Aubry, gérant de la *Gazette de France*, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à la peine d'un an d'emprisonnement et de 12,000 francs d'amende.

— On écrit d'Alicante que l'émigration en Algérie devient presque alarmante. Des milliers d'habitans ont déjà quitté le royaume de Valence.

— On assure que le gouvernement français continue les négociations auprès de la Belgique pour en obtenir, après la convention récemment conclue, un plus vaste traité de commerce.

— Les chemins de fer sont en voie de progrès en Belgique. « Si nos informations sont exactes, dit le *Journal de Bruxelles*, les recettes du chemin de fer de cette année, comparées à celles de 1841, présenteront en 1842 un résultat presque double, quant au service des intérêts pour les sommes dépensées; c'est-à-dire que si en 1841 on n'a pu retirer que deux et demie pour cent du capital engagé, on obtiendrait cette année environ quatre et demi. »

— On écrit de Berlin, le 12 août :

« Les journaux ont annoncé dernièrement qu'on avait volé 70,000 thalers à un négociant de cette ville qui se rendait en Pologne. Voici comment les choses se sont passées :

» Un marchand de laines de cette ville était convenu avec un négociant juif, avec lequel il avait déjà fait plusieurs fois des affaires, qu'ils achèteraient de compte à demi en Pologne, pour 70,000 thalers de laine, et il avait à cette fin compté au juif la moitié de cette somme. Celui-ci partit pour Varsovie; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il fit à la police la déclaration que la somme entière lui avait été volée. Quand le marchand de laine fut informé de cet événement, il conçut des soupçons, partit pour Varsovie avec un employé de notre police et une lettre de recommandation du ministre de la justice, et fit arrêter son associé. Celui-ci ayant déjà été condamné plusieurs fois pour fraudes, on lui donna, par ordre du prince-gouverneur, le knout, et il avoua, au bout de quelques minutes, qu'il n'avait pas apporté d'argent, mais que, avant son départ de Berlin, il avait enfoui chez son frère les 35,000 thalers qu'il avait reçus. On y a effectivement trouvé la plus grande partie de cette somme ; mais, à la grande surprise du public, le juif est maintenant remis en liberté, et continue ses affaires. »

(*Gazette de Cologne.*)

— Pendant la semaine finissant le 11 août, il a été exporté du port de Londres, la quantité de métaux précieux ci-après :

Argent monnayé,	Calcutta.	61,630	onces
Argent en barres,	Madras.	38,832	»
Id.	Calcutta.	8,006	»

— On lit dans les journaux de Londres, que le nouveau consul de France, à Alexandrie, a commencé ses fonctions par une protestation. Il ne veut pas que le transport des marchandises en destination de Suèz, soit confié à une Société anglaise.

— On apprend d'Osnabruck (Hanovre), que les Sociétés de tempérance s'y sont tellement multipliées, que les revenus résultant des droits sur l'eau-de-vie, ont présenté pour l'année dernière une diminution de 56,000 th., comparativement à l'année d'avant.

— On écrit de Munich, à la date du 12 août :

« Nous apprenons de bonne source que M. J. Schlotthauer, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, l'ami et le collaborateur de Cornelius, a découvert, de concert avec le professeur D. Fuchs, Conseiller supérieur des mines et des salines, une nouvelle manière de peindre qui, sous le rapport de l'extrême légèreté, de la chaleur des teintes, de l'inaltérabilité et de l'indestructibilité de la peinture elle-même, surpassera tout ce qui a pu être produit jusqu'ici de la manière ordinaire à l'huile, *al fresco* et à l'encaustique. Nous communiquerons sous peu à nos lecteurs, des détails sur cette découverte importante. »

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

— Le sieur Ch. Schlippe, chimiste de la Société agronomique de Moscou, a obtenu un privilége de six ans pour un procédé d'extraction directe de l'acide sulfurique des pyrites sulfureuses par la combustion même de ces pyrites et sans aucune opération préparatoire.

— Il vient de paraître sous le titre de : *A Steam voyage to Constantinople, by the Rhine and Danube in* 1840-41, *by C. W. Vane, marquis of Londonderry, G. C. B., to which is annexed the author's correspondence with prince Metternich, Lords Palmerston, Ponsonby, etc.*, un ouvrage qui ne pourra manquer d'être reçu avec un vif intérêt dans le monde politique comme dans les cercles littéraires. L'auteur de cet ouvrage est le célèbre marquis de Londonderry, qui y expose les observations recueillies par lui dans le grand voyage qu'il vient de faire en Allemagne, en Autriche, sur le Danube, dans la Turquie, la Grèce, les Iles Ioniennes, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

— L'île de Harris, qui occupe le centre de la grande chaîne des Hébrides, offre un spectacle des plus rares dans ce coin reculé de l'Europe. Près de 400 individus se préparent à quitter l'île et à émigrer en Amérique. On dit que le comte de Dunmore, qui a de vastes possessions dans cette île, aurait destiné une somme de 700 liv. st. pour couvrir en partie les frais de transport des plus pauvres de ces émigrans. Dans une île voisine, une autre émigration de 508 personnes se prépare également pour l'Amérique du Nord.

Le Hospodar dit autour de lui quelques mots valaques, qui avaient l'air d'une question; on lui répondit dans cet effroyable langage; et ensuite il prit le bras du docteur qui tressaillit, l'emmena à une fenêtre devant laquelle était dressée une potence.

Les dents du pauvre Bertin se mirent à claquer si fort, que le bon prince, se tournant vers lui avec inquiétude, lui dit :

— Eh ! mon cher docteur, est-ce que je me suis mal expliqué ? Est-ce que vous craindriez quelque chose ici ? au contraire, vous allez voir que je vous fais place nette et que vos talens auront libre carrière. Non, non, mon ami, ajouta-t-il, en lui caressant la joue avec sa grosse main, et en lui tirant l'oreille, qui devint toute bleue, on ne pend pas les médecins de Paris. Celui qui danse là est un Genèvois.

En effet, *l'autre* était accroché à la potence. Le docteur Bertin, après l'avoir vu mourir, fut obligé d'aller dîner avec le monarque, qui riait à grand bruit de son expédition. Il mangea d'autant plus mal que la cuisine était une cuisine valaque.

Nous ne peindrons pas les sensations qui l'envahirent, quand il put respirer seul dans la chambre très-grossièrement meublée qu'on lui donna. Il découvrit le lendemain seulement (ce qui lui avait été dit la veille, mais qu'il n'avait pas pu comprendre) que le pendu de la fenêtre, *l'autre*, était son prédécesseur, le premier médecin qu'il venait remplacer. Son épouvante eût redoublé, s'il n'en eût été tout envahi. Il sut que le despote des Valaques avait la sage habitude de regarder ses médecins comme responsables de leurs maladresses, et de les traiter en conséquence de cette manière de voir.

Le Genévois, à qui il succédait, s'était montré à la cour zélé calviniste, mais mauvais médecin. Ayant pris une indigestion du Hospodar pour un coup de sang, il l'avait saigné; et il avait fallu la constitution de fer du despote pour le tirer de là. Aussi il avait destitué son médecin; mais comme il ne voulait pas qu'il saignât davantage, il l'avait condamné à être pendu ; et toutefois, le réservant pour des besoins possibles, il n'avait voulu le faire exécuter que quand il tiendrait son successeur.

Un négociant français, que Bertin rencontra, eut beau lui dire qu'avec ses formes grossières le despote était bon homme, et qu'un médecin prudent ne courait pas avec lui l'ombre du plus petit danger, le docteur malheureux eût voulu être loin. Il songeait même à s'enfuir ; mais il apprit encore que son prédécesseur avait voulu fuir aussi, et que le pays était gardé de façon qu'on n'en sortait pas sans congé.

Il lui fallut donc prendre son parti. Comme il était aussi habile que peureux, il se fit bientôt si tendrement aimer du digne Hospodar, qu'il finit par se rassurer un peu. Quelquefois pourtant, les caresses du despote, qui tenaient un peu des gentillesses d'un ours, le faisaient frémir. Quand la terrible main du grand Valaque s'approchait de son menton, il avait toutes les peines du monde à se persuader que ce n'était pas pour l'étrangler. Si du moins il eût avoué son caractère effrayé, peut-être cet aveu lui eût-il attiré quelques menagemens. Mais il était honteux de sa peur et la cachait de manière à redoubler son supplice; car toute peine comprimée est plus pesante.

Pour surcroît, une circonstance locale vint aggraver sa position. C'était l'époque des broucolaques, espèces de vampires, dont on racontait les choses les plus effroyables, qui n'ont pas encore été bien expliquées. Ces broucolaques étaient des morts, qui revenaient un mois ou six semaines après leur enterrement, entraient dans les maisons fermées, s'adressaient dans le sommeil à certaines personnes à qui ils en voulaient et suçaient leur sang jusqu'à les faire mourir. Les morts sucés, à leur tour, devenaient broucolaques. C'étaient une série d'affreuses relations. Le docteur Bertin, à travers ses peurs, fut consulté sur cette épidémie, qui infectait la Valachie, la Moldavie et qui s'étendait jusqu'à la Lorraine. Lui, qui n'avait pas étudié les maladies des morts de six semaines ne sut que répondre, sinon qu'il allait écrire à la Faculté de Paris.

Sur ces entrefaites compliquées, le Hospodar fut appelé à Constantinople, où il avait des comptes à rendre. Bertin avait une terreur des Turcs qui égalait presque sa peur des broucolaques. De plus, on lui annonça qu'en ce moment la peste sévissait sur la glorieuse capitale de l'Empire-Ottoman. Aussi, quand son maître le Hospodar lui dit : — Bertin, tu vas venir avec moi à Stamboul : et je te réponds qu'en six mois, que nous allons passer dans la cité impériale, tu feras la plus énorme fortune qu'un médecin ait jamais faite. — Le docteur dissimula sa pensée intime et répondit ; — Oui, majesté.

Mais le soir même il se mit au lit, se disant fort malade ; peut-être l'était-il de tant d'émotions.

Il déclara le lendemain qu'il se sentait pris d'une consomption, pour laquelle il lui faillait trois mois d'air natal ; et le despote l'étant venu voir, il sollicita la faveur d'un petit voyage vers Paris.

Le voyant jaune, fiévreux et si défait qu'il en semblait presque éteint, le Hospodar le crut; mais il parut très-contrarié de le quitter. — Je consens à ton départ, dit-il, mais pour trois mois seulement; et tu vas me promettre de revenir aussitôt que tu seras guéri. Si je savais que tu t'en vas pour me laisser, ajouta-t-il avec un geste redoutable, souviens-toi de l'autre. La potence est encore toute neuve.

Le docteur tremblant promit de revenir aussitôt qu'il serait guéri ; il savait bien qu'il ne le serait jamais; il partit le même jour, laissant la plupart de ses effets, comme marque de sa bonne volonté et gagna l'Autriche, en se disant : Ah ! quand on m'y reprendra ! Ah ! je vais donc entendre parler ma langue ! Ah ! je vais donc revoir mon beau pays ? et beaucoup d'autres choses.

Le docteur traversa l'Allemagne avec précipitation, non sans éprouver de nouvelles transes. Il ne se raffermit un peu qu'en rentrant à Paris ; des informations qu'il avait prises déjà l'avaient rassuré sur la cause chimérique de son exil.

N'ayant plus de cliens, il se mit à écrire. Un excès de travail et des querelles que lui firent les savans, bretteurs d'une espèce particulière, avaient affecté ses organes déjà très-faibles, lorsqu'un homme lâche et brutal, à qui il avait rendu des services, lui fit, on ne sait pourquoi, de mauvaises menaces. La terreur qu'il en eut aggrava son indisposition ; il fit demander le docteur Lépine, son ami, qui le trouva fort mal. Sa tête, en effet, était troublée ; il tomba bientôt dans un délire affreux, où il prenait toutes les personnes qui se trouvaient autour de lui pour autant de coupe-jarrets ; croyant poursuivi par des meurtriers, il s'enferme seul, et à peine veut-il permettre que son ami Lépine entre auprès de lui.

Le lendemain, l'accès redoubla avec une telle violence que pour éviter les poignards dont il se croyait menacé, il échappe à sa garde et se précipite par la fenêtre. Heureusement, il habitait un rez-de-chaussée ; la chute n'eut rien de dangereux ; au contraire, elle remit ses esprits ; et on parvint à le guérir.

Pour le consoler, on lui obtint le titre de médecin du prétendant Charles Stuart ; et on lui fit entendre que, si ce prince remontait sur le trône d'Angleterre, sa fortune était faite bien plus agréablement qu'à Constantinople.

Mais il ne put dompter la peur que lui laissaient toujours les menaces dont nous avons parlé ; car les lois ne donnent dans de tels cas aucun appui. — Au bout de six mois de luttes intérieures, le docteur Bertin quitta de nouveau Paris et se retira dans une petite maison de campagne, auprès de Rennes. Il y vécut dans les transes, comme il vivait partout. L'hiver surtout lui amenait des nuits sans sommeil. Les aboimens des chiens, les plaintes des vents, les moindres bruits l'accablaient. Un jour, on lui annonça une descente d'Anglais à Saint-Cast. Il crut aussitôt toute la Bretagne envahie ; et, se regardant comme un homme perdu, parce qu'il avait eu le titre de médecin du prétendant, il prit encore la fuite et revint à Paris, derechef. Il avait perdu la raison ; il mourut fou dans la capitale, au mois de février 1781, — victime de la peur.

— Le testament du marquis de Hertford était connu par des extraits des journaux anglais, et par les révélations qui ont eu lieu à Paris et à Londres dans le procès intenté par le fils puîné du testateur, son légataire universel, contre Nicolas Suisse, valet de chambre français, que l'on supposait détenteur de 30,000 fr. de rente 5 pour cent, et d'autres valeurs appartenant à la succession. Le fils aîné, George Seymour, dont la légitime était déjà réduite à 250,000 fr., l'a vue réduite à 125,000 fr. par les codicilles qui venaient d'être ouverts et vérifiés à la cour de prérogative de l'archevêque de Cantorbéry.

Les codicilles, au nombre de vingt-neuf, sont remarquables par leur bizarrerie ; il serait impossible de reproduire les qualifications injurieuses qui accompagnent certains noms. En parlant de deux personnes héritières présomptives l'une de l'antre, il exclut la plus âgée à cause de *l'infamie de sa conduite*, et recule l'entrée en jouissance de la plus jeune jusqu'après la mort de son parent, afin que celui-ci ne soit point tenté *d'accélérer sa fin*.

Il gratifie chacun de ses exécuteurs testamentaires de 125,000 fr., à titre de *diamans*, sans préjudice de legs particuliers plus considérables.

Sir Robert Peel, premier ministre actuel, était d'abord au nombre de ces exécuteurs testamentaires et fidéi-commissaire pour une somme de 1,250,000 fr. à placer au bénéfice de lady Strachan, femme de l'amiral de ce nom. Il laissait également à sir Robert Peel ses décorations en diamans des ordres de Saint-Georges et de la Jarretiére, en ajoutant : « Je désire que sir Robert Peel ait bientôt le droit de porter lui-même ces décorations; dans le cas contraire, il les vendrait pour acheter quelque bijou à lady Peel, en souvenir d'un ancien ami. »

Mais dans le dix-septième codicille ces bienveillantes dispositions sont révoquées. Le fidéi-commis en faveur de lady Strachan est aussi retiré, parce que cette dame a contracté une liaison qui lui déplaît. La libéralité passe à Anne Sessons, plus connuê dit le testateur, sous le nom d'Anne Steele. Il a donné à cette même Anne Sessons sa décoration en diamans de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

Les trois filles de l'amiral Strachan avaient été les pupilles du marquis de Hertford, et elles ont été dans plusieurs codicilles l'objet de ses libéralités; il en a déshérité une parce qu'au lieu d'épouser un Anglais, selon la condition imposée à elle et à ses sœurs, elle s'est mariée à un Italien, le marquis de Salsa.

Les domestiques du marquis n'ont pas été oubliés dans ces codicilles, mais Nicolas Suisse a été l'objet de ses constantes faveurs. Après lui avoir donné tous les vins de ses caves, et 25,000 fr. en sus des avantages déjà assurés par le testament, il lui a donné, dans le vingt-sixième codicille, 200,000 fr. et dans le vingt-huitième encore 50,000 fr.

Plus de 300,000 fr. ont été distribués aux autres domestiques.

Le marquis de Hertford descendait de lord Seymour, duc de Somerset, dont le magnifique hôtel est une des curiosités de Londres. Le duc de Somerset, nommé, par le testament d'Henri VIII, chef d'un conseil de régence pendant la minorité d'Edouard VI, fils de cet ombrageux monarque et de Jeanne Seymour, avait usurpé l'autorité sous le titre de *Protecteur*; mais il ne garda le pouvoir que deux ans, et il fut décapité à la Tour de Londres.

—Dans les premiers mois de 1840, un Anglais du nom de Wood confia à une jeune dame avec laquelle il avait des relations d'amtié suivant lui, de commerce suivant elle, une malle remplie de dentelles et de tulles de contrebande. Ces relations de cœur et de bourse s'étant brisées tout-à-coup, la dame M... ne songea point à retenir son gros insulaire, mais elle convoita la malle et les objets de toilette qu'elle renfermait. Sur son refus de rendre à M. Wood la caisse qu'il réclamait avec instance, celui-ci, ne pouvant demander aux juges français la restitution de marchandises de contrebande, prend le parti de se dénoncer lui-même comme fraudeur. Il s'achemina en conséquence vers l'hôtel des finances, et déclara à l'un des employés de l'administration des douanes qu'il est propriétaire de tissus prohibés, que l'on trouvera en la possession et dans la chambre à coucher de la dame M.

Sur cette indication, deux employés vont frapper à la porte de la dame M,... et saisissent chez elle la précieuse malle et les 195 pièces de tulles, blondes et dentelles qui avaient excité sa convoitise féminine. Traduits en police correctionnelle, Wood, comme propriétaire, la dame M...., comme détentrice de tissus prohibés, se sont vus condamner, sur la plaidoirie de Me Moulin, avocat de l'administration des domaines, à une amende solidaire de 930 fr. La confiscation de la malle a de plus été prononcée.

(*Gazette des Tribunaux*)

Pavés en caout-chouc. — On lit dans un journal :

« J'en ai bondi comme une balle élastique !

» Et pourtant le fait est positif, il est visible à l'œil nu dans les rues de Londres.

» Tout Londres est en l'air: et avec le pavé en caout-chouc la chose était inévitable; car le sol doit à chaque pas faire rebondir le grave habitant d'Albion à 500 millimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

» John Bull ne marchera plus, il dansera, il sautera, il bondira d'un quartier à un autre.

» On ne verra plus que des sauts dans les rues de Londres,

» Avait-on besoin du pavé en caout-chouc pour cela ?

» Quant aux voitures elles s'enfonceront dans ce charmant pavage jusqu'à l'essieu, et les chevaux se donneront de la chaussée jusqu'au ventre. Les enfans tailleront en pleine rue pour se faire des balles; les fabricans de bretelles et de jarretières s'adresseront aux paveurs pour se procurer des élastiques.

» Cette entreprise de pavé est sans contredit l'idée la plus [illegible]ble et la plus élastique d'un siècle qui se prête à tout. »

Découvertes. — Une découverte vient d'être faite par M. [illegible]uffart, pharm. au Havre. Il a trouvé le moyen de remplacer l'enduit goudronneux des navires, qui se fond au soleil et cause[illegible]-souvent de fortes avaries, par une matière qui supporte deux cents degrés de chaleur centigrade, tandis que la poix ordinaire fond à 80. Outre cet avantage incontestable, cette matière adhère fortement au bois et est d'une flexibilité peu commune. Le froid n'a également aucun empire sur elle, et elle ne se pulvérise pas ainsi que les goudrons ordinaires. L'Académie des sciences a renvoyé cette composition à une commission composée de MM. l'amiral Roussin, Charles Dupin et Freycinet.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE. — Semlin, 1er août. De fortes bandes de brigands se montrent sur la frontière servienne qui inquiètent les Turcs jusque dans les environs de Nissa. Kiamil-Pacha accuse le gouvernement servien de les avoir envoyées pour chercher à troubler de nouveau la Bulgarie. Toutes les relations entre ce Pacha et le gouvernement servien sont interrompues.

Le Sénat servien sous la présidence de Jefrem-Obrenowich a signé une Adresse, dans laquelle il exprime son mécontentement au sujet de l'administration des ministres actuels; mais le jeune prince, ayant une grande affection pour trois de ses ministres, celui des affaires étrangères, celui de l'intérieur et celui de la justice, il est facile de prévoir qu'aucune suite ne sera donnée à l'Adresse du Sénat.

SUÈDE ET NORVÈGE. — Stockholm, 8 août. Des députés de toutes les villes de Suède, au nombre de 64, se sont réunis au commencement de ce mois, à Jonkœping, afin de fonder une Société générale urbaine d'assurances contre les incendies. La proposition a été adoptée à l'unanimité, et l'on a immédiatement souscrit pour 15 millions de thalers Banco. L'on a rédigé un réglement qui a été soumis à la sanction royale. La direction supérieure de la Société sera établie à Jonkœping, comme point central de la Suède.

POLOGNE. — *Des frontières*, 7 août. Les nouvelles de Varsovie vont jusqu'au 3 de ce mois. Le prince Paskéwitsch, qui y était attendu depuis le 20 juillet, n'était pas encore arrivè ; on pense qu'il restera à St.-Pétersbourg jusque vers le milieu de ce mois. On attribue généralement ce retard aux nouvelles complications qui viennent de s'élever entre la Turquie et la Perse, et que la Russie suit avec une attention toute particulière. On croit par cette raison que le retour de M. le prince Czernitscheff n'est pas aussi prochain que le prétendent certains journaux.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

PRUSSE. — Posen, 9 août. Hier les journaux ont fait connaître l'allocution du Pape, au sujet des églises catholiques en Pologne et en Russie. Ce document a produit une grande sensation, car personne ne voulait croire qu'on prendrait un parti aussi résolu contre le gouvernement russe. On est curieux de savoir quelle impression cette allocution fera en Pologne ; cependant il est à penser qu'elle ne viendra à la connaissance que d'un petit nombre de personnes, et qu'elle ne portera pas le gouvernement à modifier ses mesures administratives.

Koeningsberg, le 13 août. On assure que le cartel avec la Russie, a été prolongé pour plusieurs années. On n'y a fait que de légères modifications. On en est très-mécontent ici, car les faibles concessions qu'a faites la Russie, ne sont en partie, que des faveurs apparentes qui, en réalité seront de peu d'utilité.

BADE. — Carlsruhe, 15 août. Une députation de la 2e Chambre, a présenté aujourd'hui à S. A. R. le grand-duc, une Adresse dans le but de le complimenter sur l'entrée en majorité de son fils, le grand-duc héréditaire. S. A. R. a répondu qu'elle avait la conviction que son fils connait pleinement sa haute vocation et qu'il la remplira un jour pour le bonheur du pays. Lui aussi, a ajouté le grand-duc, saura défendre avec énergie tous les droits constitutionnels, tant ceux de la couronne que ceux du peuple.

La 1re Chambre des Etats, a également présenté à cette occasion, une Adresse à S. A. R. le grand-duc.

La session législative sera close vers la fin du présent mois.

Le conseiller d'état Nébénius vient de publier sur la question des droits d'entrée sur les fers, un ouvrage qui ne sera pas mis immédiatement dans le commerce, mais qui néanmoins n'est pas destiné à être tenu secret. Cet écrivain distingué se prononce entièrement en faveur des intérêts de la protection de la production indigène du fer.

FRANCE. — Paris, 18 août. — *Chambre des Députés.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la régence. M. Ledru-Rollin, après avoir énuméré toutes les constitutions qui se sont succédé depuis 1791 jusqu'à 1840, cite à l'appui de son argumentation des exemples puisés dans l'histoire d'Angleterre, nie, d'après ces déclarations, la nécessité dont on se prévaut aujourd'hui, et déclare qu'il regarderait l'adoption du projet de loi sur la régence comme une usurpation.

M. Hello dit qu'il n'est pas du nombre de ceux qui nient le pouvoir constituant, mais qu'il lui parait aujourd'hui intimement lié au pouvoir législatif; qu'il ne comprendrait pas que ces deux pouvoirs aussi unis pussent porter atteinte à la loi fondamentale; et qu'en séparant ces deux pouvoirs, on arrive à la confusion. Il se prononce pour l'adoption du projet.

M. de Larochejacquelin, orateur inscrit contre le projet, commence ainsi la lecture d'un discours écrit :

Messieurs, dit-il, nous avons une importante mission à remplir. Le projet de loi soumis à notre examen nous impose à chacun des droits et des devoirs. En 1830, la monarchie a été renversée..... (Longue interruption).

La Chambre des Déprutés a fait un nouveau roi: et a ainsi disposé des destinées du pays. Alors, cédant à mes convictions, j'ai quitté la Chambre des Pairs, et si la révolution de Juillet n'avait été qu'une révolution de palais, ma place ne serait pas ici. Mais je suis entré dans cette enceinte, et je concourrai à tout ce qui me paraîtra bon. Après une insurrection triomphante....

Un tumulte impossible à décrire couvre la voix de l'orateur. Des cris de : A l'ordre! ne lui permettent pas de continuer. Au milieu du bruit, il veut, dit-il, compléter sa pensée. Avec l'insurrection du peuple, une Chambre qe 219 députés.... (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président rappelle l'orateur à l'ordre, parmi les cris qui assaillent l'orateur.

M. de Larochejacquelin : 219 députés se joignant à l'insurrection..... (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président déclare à l'orateur que s'il encourt un second rappel à l'ordre, il consultera la Chambre pour lui retirer la parole.

M. de Larochejacquelin : Messieurs, ce que je déplore dans mon pays, c'est l'affaiblissement du principe monarchique, en France, c'est la lutte incessante de toutes les ambitions....

Une voix : Celle de la *Gazette*.

M. de Larochejacquelin : Comment dans un système où le prince ne tient la couronne que du principe de l'insurrection....

M. le président : Vous méconnaissez les droits constitutionnels du roi et les principes mêmes de notre gouvernement ; je suis, en conséquence, obligé de vous rappeler une seconde fois à l'ordre. Expliquez-vous, maintenant ; mais je consulterai la Chambre pour savoir si je dois vous retirer la parole.

M. de Larochejacquelin prononce, au milieu du tumulte croissant, des paroles qui excitent la réprobation de la Chambre.

M. le président déclare retirer la parole à l'orateur.

A M. Schutzenberger qui se prononce en faveur du projet, succède M. de Lamartine. L'orateur signale comme premiers vices du projet l'investiture collatérale et l'exclusion des droits d'une femme ; par l'investiture collatérale, l'hérédité pure est détruite ; par l'exclusion, on ôte au roi mineur ses plus précieuses garanties.

Je sais, continue M. de Lamartine, tout ce que l'on peut dire en faveur de l'hérédité, telle qu'elle est établie par le projet. Oui, en France, on aime à voir le régent, le chef du gouvernement monter à cheval, commander les armées. Il est bon qu'il soit connu des soldats, qu'il leur fasse entendre sa voix, que son autorité soit tout à la fois respectée et aimée.

J'ai entendu tous les argumens produits contre la régence des femmes. On a dit que c'était une minorité prolongée. Je l'accorde, et l'on a oublié beaucoup d'autres choses encore que je pourrais vous rappeler. Mais, entourée, de nos institutions, douée des plus hautes qualités intellectuelles, cette mère régente environnera d'une incessante et vive sollicitude les plus chers intérêts de son fils ; elle le couvre de son autorité naturelle et sacrée, bien différente de l'autorité temporaire du régent.

L'orateur réfute au milieu des marques de la plus vive approbation les objections tirées de la différence de religion. Le principe de la tolérance religieuse conquis depuis 50 ans, est une garantie qui doit rassurer tous les esprits.

La séance continuait au départ du courrier.

— A la distribution des prix du concours général des collèges de Paris, on a remarqué dans le discours tenu par M. Villemain, grand-maitre de l'Université, le passage suivant qui réfutait indirectement des attaques dirigées il y a quelques temps contre l'enseignement universitaire. M. l'archevêque de Paris assistait à cette solennité :

« Cette dignité, cette puissance des études, jeunes élèves, c'est par le perfectionnement moral autant que par la science qu'elle se montre et s'affermit. L'habitude des devoirs austères fortifie l'âme; la religion la prémunit et l'élève ; et le talent, dès la jeunesse, se trouve aux mêmes sources que la pureté du cœur. Heureusement, le caractère de l'enseignement classique, c'est de confondre et d'unir ces deux inspirations par les modèles choisis qu'il vous donne et les nobles pensées dont il vous occupe. Le premier travail sérieux de l'esprit appliqué aux grands spectacles des sciences, aux ravissantes émotions des lettres, devient une instruction profonde qui ne se perd jamais, et qui agit sur l'homme tout entier. Rendons-la de plus en plus irréprochable et sévère; continuons d'étudier dans Bacon, dans Descartes, dans Leibnitz et dans leurs dignes interprêtes, cette philosophie trop spiritualiste pour n'être pas essentiellement religieuse: mêlons-y les voix éloquentes et la raison sublime des Bossuet et des Fénélon, de ces grands hommes qui, divisés sur d'autres points, s'accordaient dans l'observation métaphysique et dans la science. Que cette immortelle école du dix-septième siècle, née du christianisme et de la libre antiquité, alliant toujours la gravité des mœurs à celle du génie, entretienne parmi nous une génération d'esprits également purs et libres, également pénétrés de l'ardeur du savoir et du respect des saines doctrines et des lois. Qu'elle nous rende, par une succession constante, des hommes que l'étude ait formés pour tous les devoirs publics, des hommes de bien et d'éloquence, et, s'il est possible, des maitres tels que celui qui fit entendre dans cette enceinte de si pures leçons, et que le conseil de l'instruction publique, l'Académie et la tribune regrettent pour sa sagesse et ses lumières.

« Et vous, jeunes gens, en même temps que vous trouvez dans les solides enseignemens des lettres et des sciences tant de conseils utiles pour la vie, et une discipline si salutaire à l'âme, recevez aussi la leçon de patriotisme que cette étude vous donne. Plus vous apprendrez quelle part occupe la France dans l'héritage intellectuel du genre humain, de quels travaux elle s'honore, à combien de découvertes elle donna l'impulsion ou la naissance, quelle a été l'influence de ses grands hommes et de ses opinions, plus vous voudrez, dans l'avenir, être des citoyens dignes d'elle. Dites-vous sans cesse, en songeant avec amour à cette grande patrie, que tous vous pouvez la défendre et la servir, et que peut-être quelques-uns d'entre vous, qui ne se connaissent pas encore, auront un jour le privilège d'ajouter à sa gloire, et d'être inscrits parmi les noms qu'elle présente à l'estime du monde. »

BELGIQUE. -- Bruxelles, 19 août. La Chambre des Réprésentans a terminé hier la discussion de l'article du projet de loi sur l'instruction primaire, relatif à l'approbation des livres en adoptant à une grande majorité une nouvelle rédaction proposée par M. le ministre de l'intérieur. D'après la disposition telle qu'elle est maintenant rédigée, les livres relatifs à l'enseignement ne seront soumis qu'à l'approbation de l'autorité civile, tout comme les livres employés pour l'enseignement de la morale et de la religion seront exclusivement approuvés par l'autorité ecclésiastique. Les livres de lecture qui ont un caractère mixte seront soumis à l'approbation commune du gouvernement et des chefs des cultes.

Après le vote de l'Art. 7. la discussion a marché rapidement; la Chambre a adopté les dispositions qui concernent les rapports à faire au ministre par les évêques et les consistoires, aux inspecteurs cantonnaux, aux réunions d'instituteurs, aux inspecteurs provinciaux et à la commission centrale. La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

— La récolte de 1842 est une des plus satisfaisantes que l'on ait eu depuis bien des années, sinon sous le rapport de l'abondance des grains, du moins quant à la qualité ; il faut espérer qu'enfin on verra les prix baisser et rentrer dans les limites qu'ils ont franchies au grand détriment de la classe ouvrière. Mais comme la récolte ne se présente pas sous des apparences aussi favorables, que le prix en est encore très-élevé, qu'en

e il faut craindre une forte exportation vers l'Angleterre, M. le ministre de l'intérieur a présenté hier un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à prohiber jusqu'au 31 août 1843 la sortie des pommes de terre et de leurs farines. M. Nothomb a annoncé en même temps qu'il faisait étudier la question du maintien de la libre entrée de l'orge.

VARIÉTÉS.

Les rois nègres de la côte occidentale d'Afrique.

Ces rois raffollent des vêtemens européens : ils croient ajouter à leur majesté, par un chapeau à claque et des culottes de drap. Rien n'est plus risible, nous disait un négociant que ses affaires ont fréquemment mis en communication avec ces monarques aux cheveux crépus, aux grosses lèvres, au nez épaté, à la peau noire, que de voir un de ces rois, couvert d'habillemens européens qu'il porte avec un sans-gêne merveilleux, au milieu de ses courtisans à-peu-près nus, et de ses femmes dont le costume se borne à des pendeloques. Pourtant le roi actuel de Dahomé eut récemment l'idée d'habiller une centaine de ses gardes en cuirassiers. On lui avait dit que les cuirassiers français portaient un costume à l'épreuve de la balle. Le roi de Dahomé s'exagéra singulièrement la vertu de ce costume et crut que les *gériots* (sorciers) de notre pays, n'étaient pas étrangers au privilége de rendre invulnérable l'heureux guerrier qui s'en revêtait. Aussi fit-il écrire par un Espagnol bien connu de tous les commerçans européens qui font la troque, une longue lettre à une maison de Marseille, avec prière de faire confectionner à Paris une centaine d'habillemens complets de cuirassiers. Les ordres du roi nègre furent ponctuellement remplis, et les cent costumes proprement expédiés. Le roi de Dahomé ne se sentait pas d'aise à la vue de ces cuirasses luisantes et polies, de ces casques empanachés, de ces bottes énormes, de ces culottes de peau qu'on étalait sous ses yeux, en présence de ses courtisans ébahis et de ses mille femmes. Il voulut à l'instant même faire l'essai de l'un de ces costumes, et ordonna à un nègre de son armée de le revêtir. Ce nègre habillé seulement de sa peau et d'un pagne auquel les créoles donnent un nom énergique, dont la pudeur européenne s'offenserait, avec raison, si nous le faisions connaître, se soumit respectueusement à la volonté du roi ; quand il fut accoutré et raidi en cuirassier, il attendit, les bras pendans, la fin de l'expérience. Le souverain de Dahomé le fit placer devant lui, prit un fusil, l'appuya sur la poitrine de son cuirassier improvisé, tira et eut la douleur de voir son nègre invulnérable bondir et tomber raide mort, sous le coup de sa main royale. La balle avait percé la cuirasse enchantée. Cet événement diminua quelque peu son enthousiasme pour le costume des cuirassiers français.

Le roi de Gabon s'appelle Denis: ce roi, en fait d'habillemens, a des goûts moins militaires; il affectionne l'habit de marquis de Louis XV. Un capitaine marseillais, commandant le brick *le Brésilien*, mouillait dans la rivière qui donne son nom à ses états; Denis, voulant lui rendre visite, fit, pour se montrer dans toute sa gloire à nos compatriotes, une toilette extravagante. A l'heure indiquée, le capitaine marseillais vit arriver l'embarcation royale, où les courtisans se tenaient respectueusement assis autour de leur prince, qui gardait une attitude pleine de dignité ; cette embarcation avait cinquante pieds de long. Denis ne s'habille en marquis que dans les grandes circonstances, aussi avait-il l'air extrêmement gêné et il suait fort dans ses culottes courtes et son habit pailleté. L'effet qu'il produisit en paraissant sur le pont est indescriptible. Il avait un chapeau à trois cornes suspendu sur une perruque poudrée qui n'enveloppait qu'à demi sa chevelure laineuse; ses culottes avaient rencontré de tels obstacles dans des genoux énormes, taillés sur le patron de ceux d'Hercule, qu'elles avaient pris le parti de ne pas les franchir, de sorte que les genoux, complètement nus, s'étalaient entre les extrémités des culottes et des bas de soie, dont aucune jarretière ne tempérait les mouvemens capricieux de ces bas, l'un dépassait le mollet, l'autre se tordait, comme un serpent, au-dessus du soulier. La veste brodée s'entrouvrait sur une poitrine noire, livrée, sans chemise, aux caresses des brises du fleuve. Sur cette veste s'étalait un habit de soie tout pailleté; un grand sabre de cavalerie attaché à une lanière de cuir traînait majestueusement sur le pont et ajoutait à l'effet du costume de Denis. Le roi de Gabon croyait lire dans le regard de nos compatriotes une visible satisfaction, et attribuait les éclats de rire que sa présence fit éclater autour de lui, à la joie qu'on ressentait de le voir si coquettement vêtu.

Il augmenta cette hilarité, qui n'eut bientôt plus de bornes, par le parti désespéré que lui fit prendre la gêne insupportable de ses culottes. En un clin-d'œil, Denis se débarrassa de ces maudites culottes et garda le reste.

Vous pouvez le voir d'ici. Le vêtement indispensable ne figurait pas dans la garde-robe de ce roi nègre ; de sorte qu'il s'étala avec des souliers à boucles, un bas à-peu-près tiré, un autre roulé autour de la cheville, une veste brodée descendant sur le ventre, un habit pailleté lui couvrant le dos et ce qui vient après, seulement quand les basques gardaient quelque immobilité et que la fantaisie ne lui prenait pas de les relever; le tout couronné par un chapeau à trois cornes perché sur une perruque. Le sabre continuait à trainer.

Ce mélange d'habillement et de nudité ouvrait, sur la personne de ce roi, des perspectives fort réjouissantes.

Nu par derrière, Denis était, dans ce moment, le plus étrange roi qui ait jamais ceint une couronne quelconque. Il passa toute la journée à bord du *Brésilien*, buvant l'eau-de-vie et le rhum à pleines rasades et faisant honneur aux deux repas qu'on lui servit. Peu après, il quitta quelques parties de son costume ; après le second repas, il n'avait plus que l'habit de marquis et les souliers à boucles. La veste, la perruque, les bas et le chapeau à trois cornes avaient été mis de côté; mais Denis ne se sépara pas de son habit, il fut seul chargé des honneurs de sa personne.

L'île d'Ouny, située dans le golfe de Benin, est aussi gouvernée par un roi nommé Luolé lequel, à l'instar de ses confrères a voué un grand culte aux habillemens européens.

Ce Luolé se mit un jour [illegible] de se procurer trois habillemens complets, absolument semblables à ceux que porte le roi de France, mais il voulut que de ces trois habillemens l'un fût rouge, l'autre vert et le troisième bleu, il demanda également trois paires de bas : une rouge, l'autre verte et la troisième bleue, avec des bottes à l'écuyère et armées d'éperons. Quand il eut reçu tous ces objets, il eut une joie d'enfant, pendant plusieurs semaines, il fit une vingtaine de toilettes par jour; ses courtisans le voyaient à chaque instant prendre l'habit bleu, le quitter pour l'habit rouge et remplacer celui-ci par l'habit vert. Voilà les fantaisies de Luolé, roi d'Ouny et fort bon diable, assure-t-on.

La personne qui nous a donné ces détails, assista un jour, à Dahomé à une fête qui faillit causer la mort d'un matelot américain. Cette fête se célébrait en l'honneur d'un palmier fétiche. Cet arbre vénéré s'élevait non loin de la case où résidait le serpent sacré. Tandis que la population noire se rassemblait autour du palmier-fétiche, notre matelot américain eut l'idée de se choisir une place sur la cime de cet arbre, afin de ne rien perdre des incidens de la fête. A peine eut-il rapidement exécuté son ascension, que les nègres, témoins de ce sacrilége, remplirent l'air de cris perçans.

Les prêtres gesticulaient avec fureur; les femmes se roulaient dans la poussière, les mains se levaient toutes menaçantes vers le matelot qui, loin de se croire l'objet de cette colère populaire, s'imaginait qu'elle faisait partie du programme de la fête, et n'éprouvait pas la moindre crainte. Pourtant, s'il avait compris la langue de Dahomé, il aurait su qu'il ne s'agissait de rien moins pour lui, que d'être tué et brulé.

On a vu plus haut, qu'un Espagnol qui s'appelle don Francisco, s'est établi depuis long-temps dans ces contrées, et qu'il y sert d'intermédiaire entre les navigateurs chrétiens et les rois du pays. Cet Espagnol jouit, parmi les nègres, d'une grande considération. On le fit venir, et on lui montra le matelot juché sur le palmier adoré qu'il profanait par son contact. Don Francisco, voyant le péril qui menacait ce matelot, envoya sur-le-champ chercher le capitaine américain et l'engagea à faire venir du navire cinq à six pipes de rhum. La fête continuait au bruit des tamtams, et le matelot bien gardé à vue devait, dans la pensée des nègres, la terminer par sa mort. Le soir approchait, l'Espagnol, dont les ordres furent à l'instant même suivis, montre au peuple les pipes de rhum que la générosité américaine venait d'étaler à quelque distance de la place où le sacrifice du matelot devait s'accomplir. La vue de ces pipes produit un effet électrique, on se précipite vers elles, et le matelot, invité pas don Francisco, qui avait eu le temps de l'instruire du danger auquel il s'était exposé, à s'enfuir promptement, se hâte, par une route détournée, de gagner le bord de son navire. Mais sa disparition pouvait grandement compromettre l'Espagnol et faire courir de graves périls à ses compatriotes. Don Francisco, qui n'est pas de l'école de Wilberforce, fait avaler de telles rasades à un nègre que celui-ci se croit fétiche et se décide, grâce aux exhortations de l'Espagnol, à grimper sur le palmier, aux branches duquel il se cramponne avec force; quand les pipes eurent été épuisées, les nègres retournent auprès de l'arbre et demandent la mort du sacrilège; le grand sacrificateur va chercher la victime, la descend, après l'avoir placée sur ses épaules et l'égorge. — Mais c'est un noir! crièrent les assistans. — Ne voyez-vous pas, répondit le sacrificateur, que le fétiche lui a fait changer de peau? Cette explication satisfit pleinement ces sauvages, qui dansèrent autour du prétendu matelot américain.

Ce grand sacrificateur est ordinairement habillé en poule. Il se frotte le corps d'une matière gluante sur laquelle il répand des plumes de poules; ce qui lui compose un vêtement extraordinaire; les plumes l'enveloppent depuis le cou jusqu'au pieds.

Voilà ce que me racontait dernièrement un navigateur marseillais, ennemi du droit de visite.

ANNONCES.

MESSAGERIES-JUMELLES-BELGES-FRANÇAISES.

Entreprise Briard-Toulouse et Comp.
SERVICE DIRECT DE BRUXELLES A PARIS,
EN 22 HEURES.
DÉPARTS TOUS LES JOURS PAR LE CONVOI DU CHEMIN DE FER,
à 10 *Heures du Matin*.
Correspondances avec toute la Belgique, la Hollande et l'Allemagne et avec toute la France.
Principaux Bureaux :
Bruxelles, rue de l'Hôpital N° 17; Paris, rue du Bouloy N°s 7 et 9.
S'adresser pour renseignemens dans tous les Bureaux des Messageries de Ve *Briard & Comp.* en Belgique. 4657

Mr S. N. DENTZ,

Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 21 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 27 de ce mois. Il descendra à l'hôtel dit ***Toelast***, sur le *Kleine Groenmarkt*.

LEBAUBE,

Restaurateur et Marchand de Comestibles,
Marché-aux-Herbes, à La Haye,

a l'honneur de prévenir le public que son Restaurant continue à être ouvert et à toute heure. On peut s'y procurer à dîner, à tant par couvert ou à la carte. On y trouvera également tous les soirs à souper, ou à collationner. Il entreprend toujours les grands et petits dîners pour la ville, ainsi que tous les mets de la Cuisine française. Ses vins sont de première qualité et à juste prix. 4672.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES.

Papier d'Albespeyres,

seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. H. N. van Wemeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, O. A. van Tricht. Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens, Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochtmans; Gorkum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

GOUTTE.

L'accès le plus violent est enlevé en 24 heures par
quelques Pilules de Lartigues
avec autant de certitude que les FIÈVRES INTERMITTENTES sont guéries par le SULFATE DE QUININE. Dépôts chez MM. les pharmaciens ci-après Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat*; Breda, Van den Goorbergh, Kersten; La Haye, Stolker; Maastricht, Grossier; Rotterdam, E. van Santen Kolff. 4586.

Articles Indispensables aux Personnes
QUI TIENNENT A LEUR CONFORT PERSONNEL.

AVIS.

La haute réputation dont jouissent universellement les objets ci-a[illegible] détaillés, a engagé des industriels sans moralité et sans délicatesse à ess[illegible] d'imposer à la crédulité du public, des contrefaçons de chaque arti[illegible] composées d'ingrédiens sans vertu et même pernicieux, espérant s'att[illegible] des acheteurs par l'appât du bas prix.

Pour prévenir de pareilles supercheries, les inventeurs, MM. A. RO[illegible] LAND et FILS, n. 20, *Hatton-Garden*, à Londres, ont nommé M. P. [illegible] SACK, rue dite *Schoolstraat*, leur agent à La Haye, pour la vente de [illegible] articles; le public peut, en conséquence, être assuré que chez lui on [illegible] se procurer le véritable

ROWLAND'S MACASSAR OI[illegible]

pour faciliter la croissance des cheveux, les entretenir et les embellir. [illegible] 2 fl. 10 c. le flacon.

ROWLAND'S KALIDOR,

renommé pour son efficacité à faire disparaître les éruptions et autres [illegible] dies de la peau, l'adoucir et lui donner une blancheur et un éclat extra[illegible] naire. Prix 2 fl. 70 c.

ROWLAND'S ODONTO,

préparation incomparable pour conserver et blanchir les dents et les e[illegible] lir, ainsi que les gencives. Prix 1 fl. 65 c. la boite.

S'adresser chez M. P. W. Sack, rue dite *Schoolstraat*, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Août.

		Int.	Cours du 18 Août.	Ouvert.	Fer[illegible]
Pays-Bas.	Dette active	5	101 ½	101 ½	10[illegible]
	Dito dito	2½	—	52 ½	52[illegible]
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat.	4½	94 ⅝	94 ½	—
	Dito	3½	—	77 ½	—
	Société de Commerce.	4½	—	143 ⅝	143[illegible]
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836.	4	—	—	—
	Dito des Indes.	5	—	99 9/16	99[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	—	—
	Dito dito 1828 & 1829.	5	—	—	—
	Inscript. au Grand Livre.	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	—	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive.	5	—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	17	16 ⅞	17[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836.	*f*	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse de Vienne du 12 Août.

Métalliques.	5	108 ⅞
Dito	4	—
Dito	3	76 ⅛
Lots de 1834.		690
Actions de la Banque.		—

Bourse d'Anvers du 19 Août.

Métalliques.	5	111	A.
Naples.	5	—	
Ardouins.	6	16 ⅞	P.
Dette différée, ancien.		—	
Passive	5	—	
Lots de Hesse.		26	A.

Cours après la Bourse (2 ½ heures)

Ardouin 16 ⅞ .P.
Idem Primes.

Bourse de Londres du 17 Août.

Consolidés	3	91 ⅝, ¾
Holl. Dette active	2½	52, 52⅛
Dito dito.	5	101 ⅞, 102 ¼
Dito emprunt 1837.	5	100¼
Espagne.		20 ⅞, 21
Portugal (nouv.)		33 ½, ¾
Russes.		—

Les fonds anglais sont cotés plus bas, par suite de nouvelles défavor[illegible] des districts manufacturiers.

Bourse de Paris du 18 Août.

		Int.	Cours du 17	Ouvert.	F[illegible]
France	Cinq pour cent.		119 60	119 60	[illegible]
	Trois pour cent.		78 85	78 60	78 60
	Emprunt Ardouin.		21 ¾	21 ¾	[illegible]
Espagne	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		105 50	—	—
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	—	—
Belgique	Dette active.	5	—	—	—
	Dito	3	—	[illegible]	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—		

LA HAYE,
Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*
Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD e[illegible] FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam; et chez S. VA[illegible] REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.